



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17^e séance du mardi 26 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Daniel Curnier et consorts : « *Bruit, climat, qualité de l'air : grounder les hélicoptères !* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution 1 de Mme Morand, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ne délivre plus d'autorisation de vol à destination des chantiers privés, sauf intérêt public majeur

la résolution 2 de Mme Morand, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ne délivre plus d'autorisation de vol à destination des chantiers privés, sauf intérêt public majeur

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :